Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 030-213000474-20260608-2640DEL-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026
DELIBERATION N°2026-40

Le 5 juin 2026 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 28 mai 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Marie-Pierre TRONC, Maire.

PRESENTS (22) : Marie-Pierre TRONC, Dominique BERTHUOT, Frédérique VIALA, Julien DUMAS-LAIROLLE, Laurence REYNAUD, David BELTRAN, , Jean-Luc MEYRUEIS, Emmelyne GUARDADO, Jean-Paul FOSSEY, Sandrine CHAPUS, Patrick ASTIER, Elisabeth HUGUES, Cyril FELGEROLLES, Philippe DAUMAS, Hélène VALET-COMEYNE, Romain DUMAS, Morgan NEPOTY, Muriel BORTOLLOTI, Morgane DEPIERRE, Aurélien CARDIN, Régine MARCHAND, Kitaiha TOURE.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION (7) : Michèle CHAMOUTON à Laurence REYNAUD, Marie-Laure ETEVE à Jean-Paul FOSSEY, Delphine BOURGEAULT à Marie-Pierre TRONC, Cédric JOUBERT à Dominique BERTHUOT, Chrystelle MALLET à Aurélien CARDIN, Roger SEGUELA à Régine MARCHAND, Véronique CHRISTELLER à Kitaiha TOURE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Hélène VALET-COMEYNE

ELECTIONS SENATORIALES - ELECTIONS DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-15 et suivants,
Vu le code électoral et notamment ses articles L.O 274 à 293 et R. 130-1 à R. 171,

Vu le décret 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu la circulaire INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,
Vu l'arrêté du Préfet du Gard N°30-2026-05-21-00001 du 21 mai 2026 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à désigner par l'ensemble des conseils municipaux du Gard le 5 juin 2026, en vue de l'élection des sénateurs,

Considérant les deux listes déposées,
Considérant la composition du bureau électoral par les 2 membres les plus âgés et les 2 membres les plus jeunes présents, soit : Dominique BERTHUOT, Jean-Paul FOSSEY, Romain DUMAS et Kitaiha TOURE, sous la présidence de Marie-Pierre TRONC (Maire),
Considérant le bon déroulement du scrutin à bulletin secret,
Considérant le dépouillement et le décompte des voix par le bureau,

APRES AVOIR PROCEDE AU VOTE
LE CONSEIL MUNICIPAL
DESIGNE LES MEMBRES SUIVANTS POUR PARTICIPER A L'ELECTION DES SENATEURS

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 030-213000474-20260608-2640DEL-DE

Délégués titulaires :

NOM	PRENOM	Nombre de voix
TRONC	Marie-Pierre	23
BERTHUOT	Dominique	23
REYNAUD	Laurence	23
DUMAS-LAIROLLE	Julien	23
CHAMOUTON	Michèle	23
BELTRAN	David	23
GUARDADO	Emmelyne	23
MEYRUEIS	Jean-Luc	23
CHAPUS	Sandrine	23
FOSSEY	Jean-Paul	23
HUGUES	Elisabeth	23
ASTIER	Patrick	23
CARDIN	Aurélien	6
MALLET	Chrystelle	6
TOURE	Kitaiha	6

Délégués suppléants :

NOM	PRENOM	Nombre de voix
DUMAS	Romain	23
BOURGEAULT	Delphine	23
NEPOTY	Morgan	23
BORTOLOTTI	Muriel	23
SEGUELA	Roger	6

- D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Marie-Pierre TRONC.

MAIRIE DE BOUILLARGUES (Gard)

Certifié exécutoire par Mme le Maire, compte tenu de :
La réception en Préfecture le : 8/06/26
Affiché/publié le : 8/06/26

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.